



COMMUNE DE COUIZA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2025 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13.

Nombre de conseillers présents : 10 + 1 procuration.

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DIESEN Christophe, PLANEL Régis, THOREAU Josiane, CHOURREU Daniel, BONNET Colette, DUBOIS Sandrine, GARCIN Patricia
- **Absent excusé** : LEFEBVRE Clémence
- **Absent** : GISEL Pierrick
- **Procuration** : DAMBOY Marie-Cindy a donné procuration à DIESEN Christophe

Ordre du jour

1. Approbation du compte financier unique 2024 M57
2. Affectation de résultat M57
3. Approbation du compte financier unique 2024 M49
4. Affectation de résultat M49
5. Fixation des taux des taxes directes locales
6. Provision pour créances douteuses
7. Vote du BP 2025 M57
8. Attribution des subventions 2025 aux associations
9. Attribution subvention dans le cadre d'opération façades
10. Motion relative à la réforme du CAS FACE portée par le SYADEN
11. Délégué suppléant SIVOM des Eaux du Limouxin
12. Questions diverses

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 3 décembre 2024. Approuvé à l'unanimité.

DUBOIS Sandrine est élue secrétaire de séance.

1 –Approbation du compte financier unique 2024 M57

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Paul QUIEF Adjoint en charge des finances pour présenter le Compte financier unique Il explique qu'à partir de cette année, le CFU se substitue au compte administratif ainsi que le compte de gestion. Il donne lecture des prévisions et des réalisations des dépenses et des recettes de l'exercice 2024.

Les résultats sont les suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	1°342°793,91	1°707°166,17	552°724,92	519°285,81	1°895°518,83	2°226°451,98
Total	1°342°793,91	1°707°166,17	552°724,92	519°285,81	1°895°518,83	2°226°451,98
Résultat de clôture		364°372,26	33°439,11			330°933,15
Restes à réaliser	0,00	0,00	252°180,39	58°512,30	252°180,39	58°512,30
Total cumulé	0,00	364°372,26	285°619,50	58°512,30	252°180,39	389°445,45
Résultat définitif		364°372,26	227°107,20			137°265,06

Monsieur le Maire répond aux diverses questions qui sont posées, puis il se retire pour le vote.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du CFU : Mme SEBILLE Marie est élue présidente de séance.

Le CFU 2024 M57 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce vote qui témoigne de la confiance de l'Equipe Municipale et de la gestion réaliste et prudente de la commune.

2 – Affectation des résultats M57

Considérant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 680 076.62 Euros
- un déficit d'Investissement de : 61 404.64 Euros

Constatant sur la section d'Investissement que les restes à réaliser sont :

- Dépenses : 252 180.39 Euros
- Recettes : 58 512.30 Euros

Et qu'il existe un besoin de financement sur la section d'Investissement de 255 072.73 Euros

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le BP 2025 – M57 comme suit :

- FONCTIONNEMENT RECETTE compte 002 : 425 003.89 Euros
- INVESTISSEMENT RECETTE compte 1068 : 255 072.73 Euros

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 – Approbation du compte financier unique 2024 M49

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Paul QUIEF Adjoint en charge des finances pour présenter le Compte financier unique Il explique qu'à partir de cette année, le CFU se substitue au compte administratif ainsi que le compte de gestion. Il donne lecture des prévisions et des réalisations des dépenses et des recettes de l'exercice 2024 pour le budget annexe M49.

Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses-ou-Déficit	Recettes-ou-Excédent	Dépenses-ou-Déficit	Recettes-ou-Excédent	Dépenses-ou-Déficit	Recettes-ou-Excédent
Résultats-reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations-exercice	163°707,74	162°843,48	28°466,22	45°724,92	192°173,96	208°568,40
Total	163°707,74	162°843,48	28°466,22	45°724,92	192°173,96	208°568,40
Résultat-de-clôture	864,26			17°258,70		16°394,44
Restes-à-réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total-cumulé	864,26	0,00	0,00	17°258,70	0,00	16°394,44
Résultat-définitif	864,26			17°258,70		16°394,44

Monsieur le Maire répond aux diverses questions qui sont posées, puis il se retire pour le vote.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du CFU : Mme SEBILLE Marie est élue présidente de séance.

Le CFU 2024 M49 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce vote qui témoigne de la confiance de l'Equipe Municipale et de la bonne gestion de la commune.

4 – Affectation de résultat M49

Ce point n'a pas à être inscrit à l'ordre du jour, étant donné qu'il n'y a pas d'affectation de résultat suite au transfert de compétence, et donc pas de budget à traiter. La dissolution du budget M49 sera abordée dans la rubrique des questions diverses. Le résultat 2024 sera affecté avec celui du budget primitif 2025 (M57).

5 – Fixation des taux des taxes directes locales

Monsieur le maire rappelle que la ville entend poursuivre son programme d'équipements au service de la population sans augmenter la pression fiscale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour 2025 comme suit :

- Foncier bâti = 69.03 %
- Foncier non bâti = 124.78 %
- Taxe d'habitation = 10.47 %

Ces taux n'ont pas augmenté depuis 2020, ils sont identiques au mandat précédent.

Il est à noter que les bases ont été augmentées par l'Etat de 1.7% pour le foncier bâti.

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6 – Provision pour créances douteuses

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Jean Paul QUIEF qui rappelle que l'instruction budgétaire et comptable de la M57 prévoit la constitution de provision pour créance douteuses en vertu du principe comptable de prudence.

Il précise que la notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

Le montant du taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%

M. le Maire procède au vote pour un taux de 15% : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7 – Vote du BP 2025 M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur QUIEF Jean Paul Adjoint Chargé des finances.

M. Jean-Paul QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif de la commune M57 pour l'exercice 2024 qui a été examiné au préalable par la commission des Finances.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 005 069,45	1 580 065,56
	+	+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		425 003,89
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 005 069,45	2 005 069,45
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	657 330,89	912 403,62
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	252 180,39	58 512,30
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	61 404,64	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT (3)	970 915,92	970 915,92
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 975 985,37	2 975 985,37

M. le Maire procède au vote du BP 2025 : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8 – Attribution des subventions 2025 aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'allouer comme tous les ans, une subvention aux diverses sociétés ou associations qui agissent au profit de notre commune. Compte tenu de la période actuelle, il est proposé que les subventions soient identiques à 2024.

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les montants des subventions 2025 :

ASSOCIATION	Montant attribué
Culture Education	
ASCEP (école primaire)	1 000
Coopérative Ecole Maternelle	1 000
Pitchouns Salz	150
Foyer CEG	1 500
UNSS CEG	750
Sports	
Arpal	500
Chasse	200
COC Cyclo	2 000
COC Pétanque	500
COC Tennis	500
COES	1 000
Culturisme	150
Gymnastique volontaire	250
Handball	300
Pêche	300
Autres Assoc Couiza	
Age vermeil	150
Amicale Anciens du COC	150
Amicale Sapeurs Pompiers	300
Fnaca	150
Jeunes pompiers	150
Orpheon	600
Assoc extérieures	
Afdaim	50
ligne ferroviaire	50
protection civile	1 139
Salicorne	75
Viandes pyrénées	50
un chat sans toi	300
Fêtes ceremonies	
Comité jumelage	3 000
Comité des fêtes	3 000
total	19 264

Mr le Maire rappelle que les subventions ne sont versées aux associations que sur présentation d'un bilan moral et financier de l'année écoulée et les statuts juridiques de l'association.

M. le Maire procède au vote pour l'attribution des subventions : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9 – Attribution subvention dans le cadre d'opération façades

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'engagement de la Commune dans un programme de revitalisation et de mise en valeur du centre ancien. Cela se traduit notamment par un programme pluriannuel d'aménagement des rues du centre-bourg, soutenu financièrement par l'Etat et le Département dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Suite à une étude pré-opérationnelle d'opération programmée, il est proposé que l'un des volets de cette politique de requalification urbaine soit la mise en valeur des façades, en intervenant, via des subventions municipales, pour accompagner les particuliers dans le financement de travaux de ravalement.

Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux de 50 % de subvention concernant ces ravalements de façades situées dans un périmètre présentant un enjeu patrimonial fort.

Le montant de cette subvention sera plafonné à 2 500 € par façade, avec un objectif de 2 dossiers subventionnés par an.

Le périmètre d'intervention et les règles d'attribution, ainsi que les modalités pratiques inhérentes à la constitution du dossier et à son instruction seront définis ultérieurement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose que la commune s'inscrive dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' qui traite de la lutte contre l'habitat indigne, contre la précarité énergétique et en faveur de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Le conseil valide à l'unanimité la mise en place de cette « action façade ».

10 – Motion relative à la réforme du CAS FACE portée par le SYADEN

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Christophe DIESEN qui informe que la loi de finances pour 2025 a réformé le financement des aides à l'électrification rurale, en modifiant la gestion du compte d'affectation spéciale (CAS) Facé. Ce compte, alimenté par un prélèvement sur les recettes du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE), permettait de financer l'entretien et la modernisation des réseaux, tout en assurant une péréquation entre zones urbaines et rurales. Dans le département de l'Aude, le SYADEN, en charge de la distribution d'électricité, a utilisé ce financement pour des travaux d'électrification dans 408 communes, avec des investissements annuels de 10 M€.

La réforme modifie ce financement en le partiellement basant sur la TICFE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques). Plusieurs syndicats ont exprimé des préoccupations concernant cette nouvelle méthode, notamment l'incertitude sur la pérennité des fonds, la possible répercussion des charges sur les consommateurs et la complexité accrue du financement, partagé entre deux sources (TICFE et TURPE).

Lors de la conférence des Présidents du 13 février 2025, l'Entente des syndicats départementaux d'énergie, Territoire d'Energie d'Occitanie (TEO), a adopté une motion pour interpeller l'État sur l'impact de cette réforme. Le 4 mars 2025, le comité syndical du SYADEN a également approuvé cette motion, afin de la relayer aux communes de l'Aude pour qu'elles la soutiennent auprès des instances nationales.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la motion.

11 – Délégué suppléant SIVOM des Eaux du Limouxin

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au SIVOM des Eaux du Limouxin pour le service Assainissement et Eau à compter du 1^{er} janvier 2025 et expose qu'il convient de désigner **DEUX délégués titulaires**, et **DEUX délégués suppléants** de la commune auprès de ce syndicat.

Mr le Maire désigne comme représentant :

- Délégués titulaires : MM. HORTALA Jacques et DIESEN Christophe.
- Délégués suppléants Mme SEBILLE Marie et Mr PLANEL Régis.

12 – Questions diverses

1. Tarif location des manges debout

Suite à plusieurs demandes concernant l'utilisation des mange-debout lors de la location de la salle polyvalente, il a été décidé de les mettre à disposition des usagers, au tarif de 50€ l'ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la location au tarif de 50€ pour les manges debout.

2. Suppression budget eau et assainissement

M. le Maire rappelle que la commune a délibéré le 19 février 2024 pour le transfert de la compétence eau au SIVOM des Eaux du Limouxin à compter du 1^{er} janvier 2025.

Considérant l'arrêté préfectoral n°SPL-2024-031 modifiant les statuts du SIVOM des eaux du Limouxin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la dissolution du Budget M49.

3. Mise à disposition gratuite des salles communales pour diverses réunions politiques

M. le Maire rappelle que la commune peut mettre à disposition ses équipements publics, tels que la salle polyvalente et la salle verte, pour des réunions politiques, à condition que cette mise à disposition soit réalisée dans le respect des principes de neutralité, d'égalité et de liberté d'expression. Il précise que ces réunions politiques, en période pré-électorale ou pour toute autre occasion, ont pour objectif de favoriser la participation démocratique des citoyens et d'encourager le débat public. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise à disposition des salles communales à titre gratuit pour ce type de réunion.

4. Visite de la nouvelle sous-préfète le 23/04/2025

5. Fête de la St Jean :

La présidente du comité des fêtes a transmis le programme.

6. Fête nationale le 12/07 avec le bal des pompiers

7. Jeudis du Parc qui auront lieu du 17/07 au 21/08

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.

Vu le Maire
Jacques HORTALA



Le secrétaire
Sandrine DUBOIS

